

20 janvier 2014

Conseil municipal

Séance ordinaire du 20 janvier 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 20 janvier 2014, à 19 h 30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Mélanie Dufresne, Christiane Marcoux, Patricia Poissant, ainsi que messieurs les conseillers François Auger, Justin Bessette, Robert Cantin, Jean Fontaine, Ian Langlois, Hugues Larivière et Marco Savard siégeant sous la présidence de monsieur le maire Michel Fecteau, le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec, (R.L.R.Q. c.C-19).

Monsieur le conseiller Yvan Berthelot, est absent.

Monsieur Daniel Desroches, directeur général, est présent.
Madame Lise Bigonnesse, greffière adjointe, est présente.

— — — —

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19 h 30

— — — —

No 2014-01-0001

Projet de construction d'un complexe sportif

CONSIDÉRANT la séance d'information sur le projet de complexe sportif traitant, notamment, de l'historique du projet, les organismes impliqués, les coûts et la localisation du bâtiment du complexe sportif ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que le conseil municipal donne son accord pour la réalisation du projet de construction d'un complexe sportif en partenariat avec l'école de gymnastique Imagym du Haut-Richelieu inc. et le club de judo du Haut-Richelieu.

Que ledit complexe sportif soit érigé à l'angle de la rue des Colibris et de l'Avenue du Parc (côté sud-est) face à l'autoroute 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

20 janvier 2014

ORDRE DU JOUR

No 2014-01-0002

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Plusieurs intervenants (responsables de la gymnastique et du judo, parents) saluent la décision du conseil à l'égard du projet de construction du complexe sportif en mentionnant notamment que celle-ci amènera un rayonnement à Saint-Jean-sur-Richelieu et ailleurs.
- Travaux en cours sur la rue Richelieu près du viaduc de la voie ferrée, lesquels obstruent le passage aux piétons à cet endroit.

- - - -

PROCÈS-VERBAUX

No 2014-01-0003

Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 16 décembre 2013

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal des séances extraordinaires et ordinaire tenues le 16 décembre 2013, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture

20 janvier 2014

conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* (L.R.Q. c.C-19).

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que le procès-verbal des séances extraordinaire et ordinaire tenues le 16 décembre 2013 soient adoptés tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES

No 2014-01-0004

Règlement hors-cour – Expropriation du locataire Jean-Mathieu Bouchard – Locataire résidentiel et commercial (Le Comptoir) – 225 et 227, rue Richelieu

CONSIDÉRANT que le 21 décembre 2012, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a publié un avis d'expropriation contre le lot 4 270 412 du cadastre du Québec, situé aux 221 à 227, rue Richelieu et propriété de Denis, Patrice et Serge St-Pierre et que, le 23 janvier 2013, un avis amendé de notification de l'existence de procédure en expropriation a été signifié au locataire résidentiel et commercial (Le Comptoir) de cet immeuble, soit Jean-Mathieu Bouchard ;

CONSIDÉRANT que les représentants de la Ville et Jean-Mathieu Bouchard en sont arrivés à une entente quant au règlement de ce dossier ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

D'autoriser le greffier, ou la greffière adjointe, et l'avocat-conseil à la Direction générale à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu une entente et un reçu-quittance avec Jean-Mathieu Bouchard, ainsi que tous les documents nécessaires afin de régler complètement l'indemnité finale au dossier d'expropriation du locataire résidentiel et commercial de l'immeuble situé aux 225 et 227, rue Richelieu (SAI-M-207912-1301 et SAI-M-207916-1301) et tous dommages ou frais quelconques découlant de cet avis d'expropriation et ce pour la somme de 285 000 \$, plus les frais d'évaluateur et d'expert de Jean-Mathieu Bouchard faisant affaire sous la raison sociale « Le Comptoir » et les honoraires judiciaires.

20 janvier 2014

D'autoriser le trésorier à acquitter les sommes, conformément à la présente décision, à même le fonds du règlement d'emprunt n° 1079, poste comptable 22-610-79-400.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2014-01-0005

Modification à la désignation des représentants du conseil municipal au sein des différents comités

CONSIDÉRANT que par la résolution n° 2013-11-0644, le conseil municipal modifiait la résolution n° 2011-07-0366 adoptée le 4 juillet 2011, en désignant les nouveaux élus au sein des différents comités de la ville ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier à nouveau cette résolution ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que l'annexe « I » de la résolution n° 2011-07-0366 adoptée le 4 juillet 2011, telle que modifiée, soit de nouveau modifiée de la manière suivante :

Pour les comités municipaux découlant d'une politique :

- Remplacement de madame Claire Charbonneau par monsieur Hugues Larivière au comité sur l'environnement et le développement durable.

Pour les comités « Délégation » :

- Remplacement de madame Claire Charbonneau par monsieur François Auger à l'Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu.
- Ajout de monsieur Jean Fontaine à la Corporation du festival de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu inc.

Pour les comités du conseil municipal :

- Ajout d'un comité appelé « Comité sur les communications » dont les représentants du conseil seront :
 - François Auger ;
 - Justin Bessette ;
 - Ian Langlois.
- Ajout d'un comité appelé « Comité sur le développement économique » dont les représentants du conseil seront :

20 janvier 2014

- Michel Fecteau ;
 - Claire Charbonneau ;
 - Yvan Berthelot.
- Modification de l'appellation du « Comité sur la circulation et la toponymie » par « Comité sur la circulation ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2014-01-0006

Mandats 2014 des comités du Conseil municipal

CONSIDÉRANT que par la résolution n° 2011-07-0366, adoptée le 4 juillet 2011, telle que modifiée, le Conseil procédait à la création des différents comités du Conseil municipal et désignait les personnes qui en sont membres ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les différents mandats et dossiers à traiter par ces divers comités pour l'année 2014 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que soient édictés comme suit les divers mandats et dossiers à traiter par les différents comités du Conseil municipal durant l'année 2014, à savoir :

1) *Comité sur les loisirs*

- Élaboration d'une grille d'analyse et révision du processus d'octroi annuel des aides financières de tous les organismes
- Accréditation et aide financière des organismes socio-communautaires
- Élaboration de la démarche « Municipalité amie des aînés (MADA)
- Élaboration d'un programme d'implantation des jeux d'eau
- Établissement des paramètres permettant une mise en candidature, à moyen terme, aux Jeux du Québec

2) *Comité sur la culture et le patrimoine*

- Élaboration d'un programme de soutien et de mise en valeur des maisons patrimoniales

3) *Comité ad hoc / Complexe jeunesse*

- Statuer sur l'avenir du projet

20 janvier 2014

4) *Comité sur le transport*

- Suivi de l'étude de l'AMT sur le train de banlieue
- Révision de l'ensemble du service urbain incluant la possibilité d'une desserte le dimanche
- Analyser le contrat du transporteur venant à échéance en 2014
- Analyse pour l'aménagement d'un stationnement incitatif sur la rive est
- Analyse du bouclage du réseau cyclable de concert avec le Service de l'urbanisme

5) *Comité de la sécurité publique*

- Révision des secteurs de patrouille
- Analyse et recommandation du plan des mesures d'urgence
- Gestion animalière sur le territoire : alternatives et projets de partenariat
- Projet de fourrière automobile
- Schéma de couverture de risques : suivi du dossier

6) *Comité des finances*

- Programme triennal des immobilisations (PTI) et budget
- Participation aux travaux du comité travaux publics / infrastructures et gestion des eaux relatifs à l'application de la politique sur le partage des coûts pour les sites d'exception
- Identification des possibilités de consultations citoyennes dans le processus budgétaire

7) *Comité sur la circulation*

- Corridors scolaires : Étude des différents concepts et recommandations
- Étude des aménagements requis pour la priorité aux piétons, (suite de la campagne « Bon pied – Bon œil »)
- Étude des possibilités d'aménagements pour ralentir la vitesse dans les rues

8) *Comité sur les travaux publics, infrastructures et gestion des eaux*

- Révision de certaines méthodes de déneigement

20 janvier 2014

- Révision de la politique de partage des coûts des infrastructures au niveau des rues avec des problématiques particulières (site d'exception)
 - Analyse et recommandations relatives à des méthodes complémentaires d'information des citoyens lors des opérations de déneigement
 - Révision des secteurs de développement
- 9) *Comité ad hoc / Technologies de l'information*
- Suivi des divers développements technologiques pour les citoyens et l'administration municipale
 - Analyse du dossier « Données ouvertes » et documents publics à diffuser sur Internet
- 10) *Comité ad hoc / Utilisation et développement du parc du Centre-de-Plein-Air-Ronald-Beauregard*
- Analyse de pistes de vocation du site
- 11) *Comité sur les communications*
- Élaborer une politique de consultation publique visant, notamment, à mettre en valeur les bonnes actions
 - Prise en charge des nominations de rues, parcs et bâtiments municipaux
- 12) *Comité sur le développement économique*
- Développer le concept d'un guichet unique d'accueil pour les investisseurs (commerciaux ou industriels)
 - Développer une vision du développement immobilier dans le Vieux-Saint-Jean
 - Développer des outils promotionnels
 - Supporter la mise sur pied d'une association de marchands du secteur du boulevard Saint-Luc

Qu'il soit entendu que la présente liste n'est pas exhaustive et qu'il est possible d'ajouter des mandats à ceux précédemment mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

FINANCES MUNICIPALES

No 2014-01-0007

20 janvier 2014

Autorisation pour le changement de la méthode de comptabilisation des paiements de transfert pour le poste comptable « Montant à pourvoir dans le futur »

CONSIDÉRANT que les budgets 2012 et 2013 ne prévoyaient pas d'affectation au poste comptable « Montant à pourvoir dans le futur » ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire permettra l'utilisation de la mesure d'appariement fiscale consistant à affecter le poste « Montant à pourvoir dans le futur » pour équilibrer les résultats de l'exercice financier 2013 et de l'exercice comparatif 2012 ;

CONSIDÉRANT que les montants réels d'affectations nécessaires pourraient être connus seulement entre le 31 décembre et la date du rapport de l'auditeur indépendant en avril 2014 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que les régularisations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, soient susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal ;

Que le conseil municipal autorise le trésorier à inscrire aux états financiers de l'année 2013 les affectations au poste comptable « Montant à pourvoir dans le futur » nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière pour l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2014-01-0008

Modification de la résolution n° 2013-12-0679 relative au contrat des services financiers

CONSIDÉRANT que par la résolution n° 2013-12-0679, le conseil municipal accordait un contrat pour les services financiers de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la période de ce contrat aurait dû se lire du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018 ;

20 janvier 2014

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

De remplacer le premier alinéa de la résolution n° 2013-12-0679 par le suivant :

« Que le contrat pour les services financiers de la Ville soit octroyé à l'institution financière ayant présenté l'offre la plus avantageuse, soit la « Banque nationale de Saint-Jean-sur-Richelieu », le tout pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2018, conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission déposée par cette institution financière. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- --

RESSOURCES HUMAINES

No 2014-01-0009

Embauche de madame Johanne Jacob au poste de chef de division - Division bibliothèques du Service des loisirs et bibliothèques

CONSIDÉRANT que par la résolution n° CE-2013-12-0557 le comité exécutif autorisait une modification à l'organigramme du Service des loisirs et bibliothèques afin de créer un deuxième poste de chef de division, Division bibliothèques du Service des loisirs et bibliothèques afin d'assurer un transfert de connaissances avant le départ pour le retraite de la titulaire ;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection a été effectué et que la candidate retenue rencontre les exigences de la fonction ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que soit autorisée l'embauche de madame Johanne Jacob au poste de chef de division, Division bibliothèques du Service des loisirs et bibliothèques avec entrée en fonction le ou vers le 10 février 2014.

Que les conditions de travail de Madame Jacob soient celles prévues au protocole des conditions de travail des employés cadres équité et que Madame Jacob soit soumise à une période de probation de six (6) mois. Elle sera par la suite

20 janvier 2014

confirmée à ce poste si cette période de probation est concluante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Monsieur le conseiller François Auger quitte son siège ainsi que la salle des délibérations.

No 2014-01-0010

Modification de la résolution n° 2013-09-0513 relative au contrat de travail de monsieur Michel Dubois

CONSIDÉRANT que par la résolution n° 2013-09-0513, le conseil municipal autorisait la prolongation du contrat de travail de monsieur Michel Dubois au poste de directeur adjoint pour le Service de sécurité incendie pour la période du 5 avril au 31 décembre 2014 ;

CONSIDÉRANT que ladite résolution prévoyait que la prestation de travail hebdomadaire était de quatre (4) jours ;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable que la prestation de travail se poursuive à cinq (5) jours / semaine en raison, notamment, des négociations de la convention collective des pompiers en cours ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

De modifier la résolution n° 2013-09-0513 par le retrait du deuxième alinéa de ladite résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Monsieur le conseiller François Auger reprend son siège dans la salle des délibérations.

TOPONYMIE ET CIRCULATION

No 2014-01-0011

Signalisation sur la rue Turgeon

CONSIDÉRANT que par la résolution n° 2012-05-0292 le Conseil municipal autorisait la pose de panneaux d'interdiction d'arrêt d'un véhicule sur la rue Turgeon à proximité de l'école Saint-Eugène ;

20 janvier 2014

CONSIDÉRANT que les panneaux installés sur le côté sud de la rue Turgeon ne respectent pas la réglementation en vigueur et qu'il y a donc lieu d'ajouter des panneaux d'interdiction d'arrêt d'un véhicule ;

CONSIDÉRANT que depuis l'aménagement d'un débarcadère pour les autobus scolaires sur le terrain de l'école Saint-Eugène, il est requis de retirer la signalisation interdisant le stationnement ;

CONSIDÉRANT la recommandation du *Comité sur la circulation et la toponymie* lors de la réunion tenue le 23 octobre 2013 (n° CC-2013-10-803) ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

D'ajouter deux (2) panneaux visant à interdire l'arrêt d'un véhicule sur la rue Turgeon (près des numéros civiques 202 et 206) le tout, tel qu'illustré sur le plan portant le numéro CC-2013-10-803 et daté du 1^{er} novembre 2013, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'amender la résolution n° 2139-02-97, adoptée par le Conseil municipal de l'ancienne Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le 3 février 1997 par l'abrogation du premier alinéa de ladite résolution.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer ou retirer la signalisation conformément à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

URBANISME

No 2014-01-0012

DDM 2013-3133 – « 9187-9726 Québec inc. » – Immeuble sis aux 100-104, boulevard Saint-Luc

La greffière adjointe explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par « 9187-9726 Québec inc. » et affectant l'immeuble constitué du lot 3 423 516 du cadastre du Québec situé aux 100-104, boulevard Saint-Luc.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

20 janvier 2014

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par « 9187-9726 Québec inc. » et affectant l'immeuble constitué du lot 3 423 516 du cadastre du Québec situé aux 100-104, boulevard Saint-Luc ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dont l'allée d'accès et la forme du toit dérogent aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 3 décembre 2013 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que soit acceptée, en partie, la demande de dérogation mineure présentée par « 9187-9726 Québec inc. » et affectant l'immeuble constitué du lot 3 423 516 du cadastre du Québec situé aux 100-104, boulevard Saint-Luc.

Que soit autorisé, à cet endroit, l'agrandissement du bâtiment principal dont la largeur de l'allée d'accès sera de 3,05 m, soit 2,95 m inférieurs à la largeur minimale prescrite à 6 m.

Que soit refusée, à l'égard dudit immeuble, la demande d'agrandissement du bâtiment principal dont la pente du toit est inférieure à 3/12.

Que les plans n^{os} DDM-2013-3133-01 à DDM-2013-3133-06 et les annotations qui y sont inscrites soient joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que les résolutions numéros 2009-08-0464 et 2010-02-0071 soient abrogées à toutes fins que de droit.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la requérante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2014-01-0013

DDM 2013-3122 – Monsieur Michel Meunier – Immeuble situé au 1, route 104

La greffière adjointe explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Michel Meunier et affectant l'immeuble situé au 1, route 104.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

20 janvier 2014

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Michel Meunier à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 042 510 du cadastre du Québec et situé au 1, route 104 ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de régulariser l'aire de stationnement de l'immeuble situé à cet endroit ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 17 septembre 2013 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Hugues Larivière
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit acceptée la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Michel Meunier à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 042 510 du cadastre du Québec et situé au 1, route 104.

Que soit régularisé l'aire de stationnement situé à cet endroit afin que :

- l'aire de manœuvre pour deux cases de stationnement en cour avant et pour la première case aménagée en oblique soit inexistante ;
- la distance minimale entre deux (2) entrées charretières situées sur la route 104 soit inférieure à la norme prescrite à 10 m ;
- l'aménagement de trois (3) cases de stationnement dont la distance est à moins d'un (1) m d'une ligne de rue ;
- les dimensions des cases de stationnement obliques soient inférieures aux normes prescrites à 2,7 m pour la largeur et à 5,5 m pour la longueur ;
- la largeur de l'aire de manœuvre aménagée à l'arrière du bâtiment soit inférieure à la norme prescrite à 4,5 m ;
- soit autorisé l'aménagement de trois (3) cases de stationnement dont une partie de celles-ci empiète dans l'emprise de rue ;

le tout conformément aux plans n^{os} DDM-2013-3122-01, DDM-2007-1572-01 et DDM-2007-1572-03 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

20 janvier 2014

No 2014-01-0014

**DDM 2013-3139 – « Carrière Bernier Itée » - Immeuble
constitué du lot 4 041 012 du cadastre du Québec et situé sur
la rue Bellerive**

La greffière adjointe explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par « Carrière Bernier Itée » et affectant l'immeuble le lot 4 041 012 du cadastre du Québec et situé sur la rue Bellerive ;

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par « Carrière Bernier Itée » à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 012 du cadastre du Québec et situé sur la rue Bellerive ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but d'autoriser la construction d'un bâtiment principal dont le garage est en sous-sol ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 17 décembre 2013 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit acceptée la demande de dérogation mineure présentée par « Carrière Bernier Itée » à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 012 du cadastre du Québec et situé sur la rue Bellerive.

Que soit autorisée la construction d'un bâtiment principal, dont le garage est en sous-sol, le tout conformément aux plans n^{os} DDM-2013-3139-01 à DDM-2013-3139-05 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2014-01-0015

**UC 2013-3141 – Monsieur François Latulippe – Immeuble
situé au 243, rue Massenet**

20 janvier 2014

La greffière adjointe explique l'objet de la demande d'usage conditionnel déposée par monsieur François Latulippe et affectant l'immeuble situé au 243, rue Massenet.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel déposée par monsieur François Latulippe à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 317 288 du cadastre du Québec et situé au 243, rue Massenet ;

CONSIDÉRANT que cette demande a été déposée à l'égard du projet d'agrandissement du bâtiment principal érigé à cet endroit en vue de l'aménagement d'un logement de type intergénérationnel ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance tenue le 3 décembre 2013 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit acceptée, telle que soumise, la demande d'usage conditionnel déposée par monsieur François Latulippe à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 317 288 du cadastre du Québec et situé au 243, rue Massenet.

Que soient en conséquence autorisés, à cet endroit, les travaux d'agrandissement du bâtiment principal en vue de l'aménagement d'un logement intergénérationnel, le tout conformément aux plans n^{os} UC-2013-3141-01 à UC-2013-3141-05 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la présente résolution soit conditionnelle à ce que le propriétaire occupant de ce bâtiment fournisse une déclaration confirmant le lien de parenté ou d'alliance entre lui et l'occupant du logement intergénérationnel.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2014-01-0016

PIIA 2013-3149 – Madame Denise Courtemanche et monsieur Daniel Bonin – Immeuble situé aux 106-108, rue Saint-Charles

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par madame Denise

20 janvier 2014

Courtemanche et monsieur Daniel Bonin à l'égard de l'immeuble constitué des lots 4 270 309, 4 270 310 et 4 270 311 du cadastre du Québec et situé aux 106-108, rue Saint-Charles ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard de l'installation d'une enseigne murale sur la façade avant du bâtiment principal érigé à cet endroit ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 17 décembre 2013 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par madame Denise Courtemanche et monsieur Daniel Bonin à l'égard de l'immeuble constitué des lots 4 270 309, 4 270 310 et 4 270 311 du cadastre du Québec et situé aux 106-108, rue Saint-Charles.

Que soient en conséquence autorisés les travaux d'installation d'une enseigne murale sur la façade avant du bâtiment principal érigé à cet endroit, le tout conformément aux plans n^{os} PIA-2013-3149-01 à PIA-2013-3149-03 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise aux requérants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2014-01-0017

PIIA 2013-3150 – Monsieur Claude Iler – Immeuble situé au 615 – 4^e Rue

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Claude Iler à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 409 du cadastre du Québec et situé au 615 – 4^e Rue ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet de remplacement d'un escalier extérieur du bâtiment principal érigé à cet endroit ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 17 décembre 2013 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette

20 janvier 2014

Que soit accepté, sous condition, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Claude Iler à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 409 du cadastre du Québec et situé au 615 – 4^e Rue.

Que soient en conséquence autorisés les travaux de remplacement d'un escalier extérieur permettant d'accéder à la galerie localisée sur la façade latérale gauche du bâtiment principal érigé à cet endroit, le tout conformément aux plans n^{os} PIA-2013-3150-01 à PIA-2013-3150-03 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante et à la condition suivante :

- que le garde-corps soit constitué entièrement de métal ou de bois.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2014-01-0018

**PIIA-2013-3153 – Monsieur François Bouchard – Immeuble
situé aux 692-694, boulevard Saint-Luc**

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur François Bouchard à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 626 178 du cadastre du Québec et situé aux 692-694, boulevard Saint-Luc ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet de rénovation de galeries du bâtiment principal érigé à cet endroit ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 17 décembre 2013 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur François Bouchard à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 626 178 du cadastre du Québec et situé aux 692-694, boulevard Saint-Luc.

Que soient en conséquence autorisés les travaux de remplacement de la véranda par une galerie en bois localisée sur la façade latérale gauche, ainsi que le remplacement d'un perron par une galerie en bois localisée sur la façade arrière du bâtiment principal érigé à cet endroit, le tout conformément aux plans

20 janvier 2014

n^{os} PIA-2013-3153-01 à PIA-2013-3153-04 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2014-01-0019

Adoption du second projet du règlement n° 1215

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation portant sur le premier projet de règlement n° 1215 a été tenue le 20 janvier 2014 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que soit adopté, tel que soumis, le second projet du règlement portant le n° 1215 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651 et ses amendements, dans le but :

- de créer des zones du groupe habitation (H) à même une partie des zones H-1777 et C-1862, situées sur le côté ouest de la rue Jacques-Cartier et au sud de la rue Veilleux, afin d'autoriser :
 - la classe unifamiliale isolée dans la zone H-1874 ainsi créée et la classe unifamiliale jumelée dans la zone H-1876 ainsi créée ;
 - la classe trifamiliale à suites juxtaposées, dans la zone H-1875 ainsi créée ;
- d'établir les normes se rapportant aux bâtiments principaux et aux terrains de ces nouvelles zones ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2014-01-0020

Adoption du second projet du règlement n° 1221

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation portant sur le premier projet de règlement n° 1221 a été tenue le 20 janvier 2014 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

20 janvier 2014

Que soit adopté, tel que soumis, le second projet du règlement portant le n° 1221 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin de créer une zone spécifique pour le stationnement incitatif de la ville, situé au sud-ouest de l'angle de la rue Boucher et du boulevard Industriel ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

AVIS DE MOTION

No 2014-01-0021

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 1220

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Robert Cantin, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n° 1220 et intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0825 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, tel que modifié par les règlements n^{os} 0888, 0942, 0969, 1056 et 1124 », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 20 janvier 2014.

- - - -

RÈGLEMENTS

No 2014-01-0022

Adoption du règlement n° 1217

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1217 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

20 janvier 2014

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1217 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1217 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0383 concernant les limites de vitesse, tel qu'amendé par les règlements nos 0501, 0672, 0738, 0870, 0889, 0890, 0937, 0963, 1145, 1207 et 1210 afin de réduire la vitesse sur une section du chemin des Patriotes Ouest ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2014-01-0023

Adoption du règlement n° 1219

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1219 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1219 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1219 intitulé « Règlement d'emprunt visant à payer les coûts de refinancement du règlement n° 413-000 de l'ancienne Paroisse de Saint-Athanase et des règlements n°^{os} 0452, 0603, 0614, 0683, 0696, 0752, 0756, 0761, 0762, 0764, 0766, 0782, 0788, 0789, 0790, 0793, 0805, 0808, 0809, 0838, 0078, 0207, 0215, 0221, 0376, 0485, 0631, 0697, 0727, 0747, 0763, 0801, 0804, 0806, 0826, 0842 et 0847 de la nouvelle Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2014-01-0024

Adoption du règlement n° 1222

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1222 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

20 janvier 2014

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1222 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1222 intitulé « Règlement édictant un code d'éthique et de déontologie révisé applicable aux membres du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et abrogeant le règlement n° 1039 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2014-01-0025

Adoption du règlement n° 1223

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1223 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que monsieur le maire a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1223 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1223 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0662 sur le comité exécutif, tel que modifié par les règlements n°s 0803 et 0829, de façon à fixer les dates et heures de la tenue des séances ordinaires pour l'année 2014 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

DOCUMENTS DÉPOSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL

Les documents suivants sont déposés au Conseil municipal.

20 janvier 2014

- Déclarations des intérêts pécuniaires pour les élus municipaux suivants :

Robert Cantin

Claire Charbonneau

- - - -

CORRESPONDANCE

Les communications suivantes sont ensuite soumises au Conseil municipal, à savoir :

FEUILLET N^o 2014-001

Lettres reçues de :

- 1) Mme Nancy Klein du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire - Approbation du règlement n^o 1193 intitulé « Règlement autorisant le paiement d'honoraires pour des services professionnels en lien avec la construction d'un stationnement écologique, phases 1 et 2, les travaux de construction de la phase 1 dudit stationnement situé en bordure de la rue des Colibris, ainsi que pour le paiement d'honoraires pour des services professionnels en lien avec l'aménagement d'un parc public situé à l'intersection des rues des Colibris et du Grand-Duc, décrétant une dépense n'excédant pas 1 285 000 \$ et un emprunt à cette fin »
- 2) M. Yves-François Blanchet, ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec / confirmation d'une subvention de 818 257,66 \$ dans le cadre du « Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Réclamations :

- A) Monsieur Mario Goncalves, résidant au 398, rue Lachance – réclamation pour dommages à son véhicule pour avoir accroché un poteau de déneigement enseveli sous la neige
- B) Monsieur Marc Thibodeau, résidant au 870, rue Plante – réclamation pour bris de vitres et stores par le Service de sécurité incendie

20 janvier 2014

- C) Industrielle Alliance pour sa cliente madame Geneviève Guénette, domiciliée au 437, rue de Dieppe / réclamation pour dommages à son véhicule automobile le 6 janvier dernier par un équipement de déneigement de la Ville
- D) Madame Cynthia Laplante, résidant au 11, rue Poirier – réclamation pour accident d’auto à cause d’un banc de neige trop haut sur le terre-plein, impossible de voir si un véhicule vient dans l’autre sens
- E) Bell, pour installations téléphoniques endommagées par des travaux au 625, avenue Saint-Gabriel, le ou vers le 21 octobre 2013.

- - - -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Demande pour la protection d’un important boisé situé dans le secteur de la rue Godin.
- Problématique du non-respect du sens unique de la rue Champlain entre les rues Saint-Paul et Foch.
- Modification à la signalisation sur le boulevard Saint-Luc à l’intersection de la rue Courville.
- Avancement du projet de construction du complexe jeunesse.
- Demande pour obtenir une liste détaillée des projets contenus au Programme triennal d’immobilisations adopté en décembre 2013.
- Nature de la plainte déposée au ministère des Affaires municipales, des régions et de l’occupation du territoire dans le dossier du complexe sportif.
- Demande pour la pose de feux de circulation sur le boulevard Industriel et la rue Gaudette.
- Délai pour la modification du règlement de zonage pour un projet de construction sur le chemin des Carrières.

- - - -

20 janvier 2014

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil municipal sont invités à prendre la parole à tour de rôle. Leurs interventions portent principalement sur les sujets suivants :

- Éclairage défectueux sur le pont Marchand et également sur les bretelles d'accès et de sortie pour ce pont.
- Après plusieurs années de travail sur le dossier du complexe sportif, plusieurs élus soulignent leur satisfaction quant au dénouement de ce projet et souhaite que la construction du bâtiment puisse se réaliser dans les meilleurs délais.
- Problématique de refoulements d'égouts sur les rues Maisonneuve et Lasnier, des résultats sur le passage d'une caméra seront connus dans les prochaines semaines.
- Travaux de déneigement au cours des dernières semaines.
- La création d'un nouveau comité sur les communications.
- L'exécution de travaux d'asphaltage pour des rues en gravier où le conseil souhaite trouver une solution tenant compte de l'achalandage et ainsi réduire les coûts.
- Invitation à participer aux activités du carnaval Iber-neige actuellement en cours et remerciements aux initiateurs de l'activité « Père-Noël » s'étant tenue en décembre.
- Demande pour le déplacement des indicateurs de vitesse installés à l'automne 2013.
- Utilisation par les citoyens des bacs de récupération de vêtements installés par les organismes locaux tels le Centre d'action bénévole au lieu et en place des bacs installés pour des organismes extérieurs.
- Invitation de monsieur le maire à la conférence qu'il prononcera le 30 janvier prochain lors d'un dîner organisé par la Chambre de commerce du Haut-Richelieu.

- - - -

20 janvier 2014

LEVÉE DE LA SÉANCE

No 2014-01-0026

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La séance se lève à 21 h 45

Maire

Greffière adjointe
